

Projet pédagogique

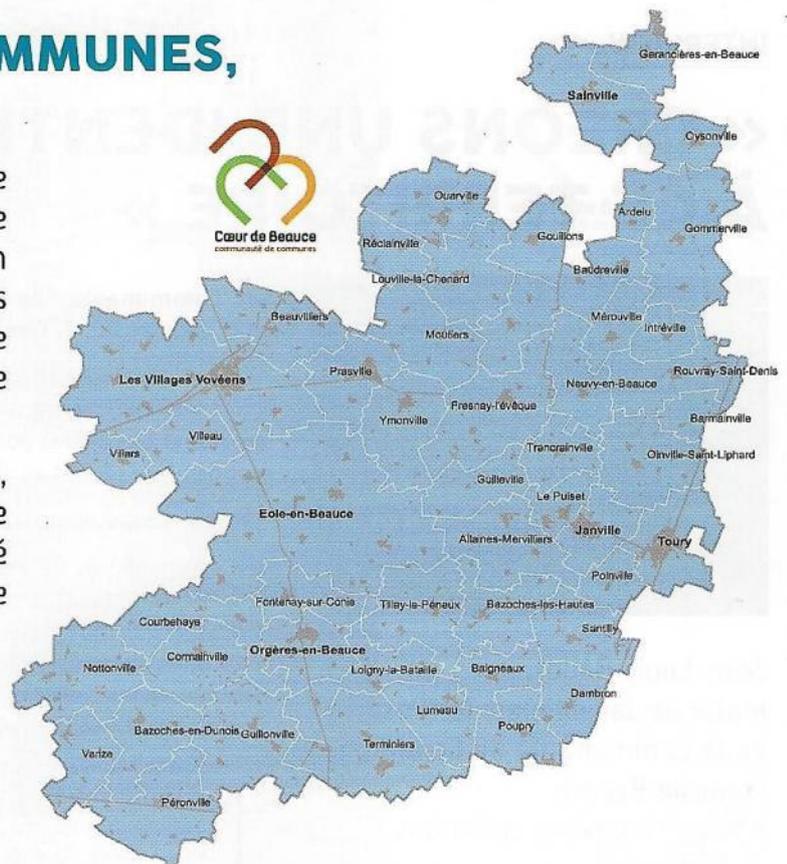
Préambule

- Présentation du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB)
- Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB

CŒUR DE BEAUCE : 51 COMMUNES, 25 300 HABITANTS !

La communauté de communes est née le 1^{er} janvier 2017 en application de la loi NOTRe et du schéma départemental de coopération intercommunale. Elle résulte de la fusion des Communautés de Communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne.

Au 1^{er} janvier 2018, les communes d'Ardelu, Garancières-en-Beauce, Oysonville et Sainville ont choisi de rejoindre la nouvelle communauté de communes qui a pour ambition de construire une ruralité attractive et innovante.



COMMENT FONCTIONNE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?



LES COMPÉTENCES

OBLIGATOIRES

- ⊕ Aménagement de l'espace
- ⊕ Développement économique et touristique
- ⊕ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ⊕ Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

OPTIONNELLES

- ⊕ Protection et mise en valeur de l'environnement
- ⊕ Politique du logement et du cadre de vie
- ⊕ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, préélémentaires et élémentaires
- ⊕ Action sociale d'intérêt communautaire

FACULTATIVES

- ⊕ Transport
- ⊕ Création et gestion des Maisons de Services au Public (MSAP)
- ⊕ Politique de la sécurité et de la prévention de la délinquance
- ⊕ Création et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires d'intérêt communautaire
- ⊕ Création et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications
- ⊕ Enfance et Jeunesse



Des temps éducatifs et de loisirs indispensables :

- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- Les Accueils de Loisirs associés à l'École
- Les Temps d'Activités Périscolaires

Un projet éducatif fort pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

- Près de 200 Accueils de loisirs répartis sur toute la France
- Des réponses territoriales adaptées aux besoins

Fédération Générale des PEP

5-7 rue Georges Enesco - 94 026 CRETEIL Cedex

Tel : 01.41.78.92.60

Mail : accueil@lespep.org

www.lespep.org

**Les
pep**
La solidarité en action

Des objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome.
- Participer à des projets collectifs.
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité.
- Comprendre l'environnement pour le respecter.
- Prendre en compte les parents.
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants.
- S'adapter aux rythmes de l'enfant.

Des accueils porteurs de valeurs :

Les PEP défendent trois grandes valeurs : **la laïcité, la solidarité et l'égalité**. Si la loi de 1905 implique la séparation des églises et de l'Etat, le principe de laïcité va bien au-delà. En effet, une dimension plus globale du principe de laïcité fait état du principe de « vivre-ensemble » et d'ouverture à l'autre. *«La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins manipulable chez un individu, à savoir, son intelligence et sa raison...»* Extrait du projet fédéral PEP 2012-2017. La solidarité est la condition pour « faire société ». La solidarité définit les individus comme semblables non comme identiques d'où la nécessité d'un accompagnement différencié en milieu ordinaire. L'égalité pour les PEP est un principe d'action qui part du postulat que tout individu est capable, l'autonomisation étant une condition de l'égalité.



Des accueils avec des enjeux éducatifs :

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. L'ensemble des accueils PEP offrent les garanties et autorisations nécessaires. L'encadrement est assuré par des équipes disponibles, qualifiées et expérimentées qui adhèrent au projet éducatif.

Des possibilités pour tous : avec près de 200 accueils de loisirs et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

Des activités éducatives et de loisirs adaptées aux rythmes de l'enfant : le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la coopération, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes indispensables d'un accueil réussi répondant aux valeurs des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

Les Projets Educatifs de Territoires ou les Projets Educatifs Locaux doivent permettre une cohérence éducative territoriale.

→ Les PEP, des actions éducatives complémentaires

Les PEP c'est aussi un projet éducatif séjours de vacances, un projet éducatif classes découvertes et un projet éducatif petite enfance. Pour les PEP l'ensemble des temps éducatifs sont complémentaires, le jeune étant au coeur de chaque projet en tant qu'acteur de son parcours de vie. Pour favoriser cette complémentarité, les PEP organisent par exemple des séjours VaSco (Vacances Scolarité) reconnus par l'Education Nationale qui permettent aux enfants et à leurs parents de préparer la rentrée scolaire dans des conditions optimales tout en bénéficiant de temps de loisirs partagés.



1- Le temps périscolaire : Accueil de Loisirs Associé à l'école (ALAE)

Le temps périscolaire, transition entre la famille et l'école, encadre les moments de classe (le matin, le midi, le soir). Il propose un temps d'accueil éducatif en animant un lieu de vie de socialisation et d'enrichissement où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

- **L'accueil matinal** permet aux enfants de démarrer une nouvelle journée dans la douceur et le calme, c'est un temps de transition entre le lever et le temps scolaire, entre la famille et la vie collective.
- **Le temps méridien** partie intégrante de la vie de l'enfant à l'école, est un terrain pour l'équilibre alimentaire et un facteur de détente, de relations sociales, d'autonomie et d'éducation. L'animation après les repas prend en compte les besoins spécifiques et les souhaits des enfants.
- **L'accueil du soir** à la fin d'une journée d'école, les enfants ont besoin de se restaurer, de se détendre dans de bonnes conditions. Ce temps, lien entre l'école et le retour dans la famille, est aussi un moment d'accueil qui recherche un équilibre entre la gestion collective du groupe et l'expression des besoins individuels des enfants.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Temps de transition entre les apports scolaires intenses et le retour dans la famille. Les objectifs sont déterminés en relation avec le projet d'école tout en privilégiant une approche ludique et de détente adaptée au rythme biologique de l'enfant. Les activités (artistiques, culturelles, sportives...) prennent en compte les parcours de l'enfant et intègrent les dispositifs existants (PRE, accompagnement à la scolarité, APC...).

2- Le temps extrascolaire : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les PEP affirment que le temps extrascolaire est une des composantes essentielles de l'action éducative.

Le mercredi et les vacances scolaires : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se définit comme un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation, de repos, d'activités physiques, de jeux et de plaisirs.

Les activités proposées viseront l'émancipation des enfants et des jeunes tout en compensant les inégalités dans l'accès à la culture et aux loisirs en dehors de l'école ou de la famille mais en liaison avec elles.

Un projet partagé avec les jeunes, les familles et les partenaires :

Les accueils éducatifs et de loisirs PEP prennent en compte la diversité des enfants et des jeunes accueillis comme étant un facteur d'enrichissement pour tous. L'ensemble des acteurs concourt à la réussite des temps de loisirs, en lien étroit avec les usagers et les familles :

- ▶ une présentation est faite à la famille et au jeune de la structure et de l'équipe, du fonctionnement, du projet et du règlement intérieur ;
- ▶ les familles ont accès aux informations sur le déroulement des temps de loisirs (programmes d'activités, sorties et séjours courts...);
- ▶ un contact individuel est établi au quotidien ;
- ▶ l'avis des familles est recueilli régulièrement afin de contribuer à l'élaboration des bilans ;
- ▶ les équipes veillent à organiser des temps de rencontre pour valoriser les réalisations des différents publics accueillis.



Pour mieux répondre aux attentes de tous, la conception de ces temps implique la participation de partenaires : institutions, collectivités, établissements scolaires, associations, équipes d'intervenants (enseignants, animateurs, éducateurs, bénévoles...).



Des lieux à vivre :

Les accueils éducatifs et de loisirs doivent pouvoir avoir accès à toutes les ressources dont dispose le territoire (installations sportives et culturelles, espaces verts...).

Les espaces dédiés aux accueils éducatifs et de loisirs, correspondant à la capacité d'accueil, devront être aménagés et adaptés en fonction du public accueilli (exemple : coin calme, accueil des familles, mobilier fonctionnel...) et des objectifs pédagogiques poursuivis.

Vers des projets pédagogiques ambitieux :

Chaque accueil éducatif et de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement au travers de la gestion des déchets, de l'eau, et favorisent l'éducation au développement durable. Les temps de vie collective font partie intégrante du projet d'animation de l'équipe éducative car ils sont le socle sur lequel repose la réussite d'une journée d'accueil. A ce titre, ils sont pensés, organisés et réalisés comme de réels temps d'activités.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les activités proposées par les enfants ou les animateurs constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu... Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, et entraînent des acquisitions diverses.



Pour l'accueil des enfants/jeunes à besoins particuliers dont ceux en situation de handicap vers une continuité éducative pour tous, les PEP s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des enfants et des jeunes en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres enfants à l'ensemble des temps de vie.
- Assurer aux membres de ses équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants.
- Informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- Prendre connaissance des informations fournies par les personnes sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales.

Ce projet éducatif s'appuie sur le projet fédéral PEP « Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyens »



PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil Collectif de Mineurs et Espace Jeunes de Toury

LES P'TITS LUTINS



Accueil périscolaire (matin/soir)
Accueil de loisirs (mercredis et petites vacances) et
Espace jeunes (mercredis et petites vacances)

Septembre 2022 - juillet 2023

VAN CALSTER Aline – Directrice



SOMMAIRE

Voir document annexe **Préambule à tout projet pédagogique ACM PEP 28**

I. Présentation du territoire CCCB

II. Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB

III. La structure

IV. Capacité d'accueil

V. Description des locaux

VI. Présentation de l'équipe

VII. Organisation et engagement de l'équipe

VIII. Objectifs pédagogiques et évaluation

IX. Informations diverses

X. Rôles de chacun

III. La structure:

Nom de la structure	Accueil de loisirs «Les P'tits Lutins» et Espace Jeunes de Toury
Adresse	2A rue de la croix st jacques 28310 TOURY
Téléphones	<u>ALSH:</u> 06 13 98 91 58 et <u>ESPACE JEUNES:</u> 06 35 86 70 53
Mails	alsh.toury@pep28.asso.fr pour l'accueil de loisirs et espacejeunes.toury@pep28.asso.fr pour l'espace jeunes
Horaires d'ouverture	<u>ALSH:</u> les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 8h55 et de 16h30 à 19h00 les mercredis et vacances scolaires de 7h00 à 19h00 et <u>ESPACE JEUNES:</u> les mercredis de 12h00 à 18h00 les vacances scolaires de 8h00 à 18h00

IV. Capacité d'accueil

Pour l'accueil périscolaire :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Matin (période scolaire)	30	60	0	90
Soir (période scolaire)	30	60	0	90

Pour l'accueil des mercredis :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Mercredi	16	24	24	64

Pour l'accueil des petites vacances :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Vacances d'hiver	24	28	12	64
Vacances de printemps	24	28	12	64
Vacances d'automne	24	28	12	64

V. Description des locaux

V. Description des locaux

Accueil périscolaire/mercredi

1 = La salle Bleue est utilisée pour l'accueil des maternels. On y trouve un coin cuisine, un coin bibliothèque, un coin jeux de construction, un coin poupée et un coin coloriage, dessins et peinture. Les maternels goûtent également dans cette salle.

2= La salle Rose sert à l'accueil des élémentaires. Elle est aménagée de façon à ce que les enfants puissent faire des jeux de société, des dessins, des jeux de construction, jouer à la poupée et lire.

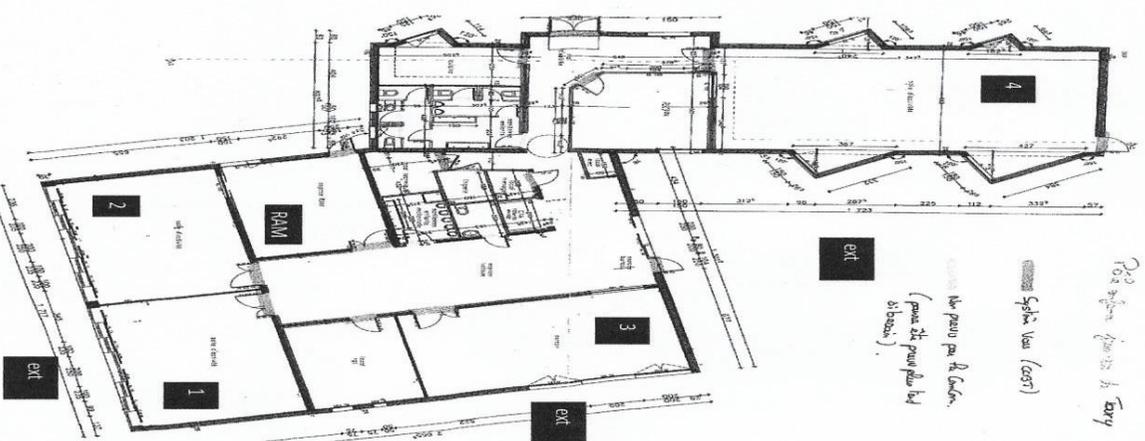
3= La salle Grise est aménagée en dortoir lors de la sieste des mercredis et en salle de goûter pour les élémentaires en dehors de ça. Elle permet également aux plus grands de faire leurs devoirs s'ils le souhaitent durant l'accueil périscolaire du soir.

4=La salle située à l'entrée du pôle est destinée aux adolescents le mercredi de 12h30 à 18h30. On y trouve un billard, un baby-foot, un coin pour faire des jeux de société et un coin pour faire des activités manuelles.

RAM : cette salle est également utilisée pour accueillir les 3-5 ans en cas de besoin. Sinon ce sont les 0-3 ans qui sont accueillis le mardi matin dans le cadre du RAM.

Ext= L'espace extérieur est utilisé pour des jeux libres et jeux menés par un animateur quand le temps le permet. Si besoin, les enfants ont aussi accès au stade de football situé à proximité du pôle.

Le repas du mercredi midi se déroule dans les locaux de la cantine scolaire. Le méutage dans ces locaux est effectué quotidiennement par le personnel de méutage de la Communauté de Communes Coeur de Beauce.



VI. Présentation de l'équipe

NOM	Prénom	Age	Qualification (diplôme obtenu)	Fonction (Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur...)	Statut (CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, au pair, Mise à disposition)	Périodes	Groupe d'âge attribué	Ancienneté (aux PEP)	Durée hebdomadaire de travail
VAN CALSTER	Aline	39	BAFD + CAP PETITE ENFANCE	DIRECTRICE ALSH ET ADOS	CDI	Périscolaire, mercredis et vacances scolaires	3-17 ans	8 ans	35h annualisées
MARLOT	Lucile	26	BAFA + BAFD en cours	ANIMATRICE ALSH ET ADOS	CDI	Mercredis et vacances scolaires	11- 17 ans	3 ans	35h annualisées
MONTUSCLAT	Adeline	22	CAP PETITE ENFANCE + BAFD en cours	ANIMATRICE ADOS	CDI	Mercredis	11-17 ans	4 ans	32h annualisées
HEDOUCHE	Sarah	22	BAFA	ANIMATRICE ALSH	CDI	Périscolaire	6-11 ans	2 ans	31h annualisées
BAGHUELOU	Aurélie	37	CAP PETITE ENFANCE	ANIMATRICE ALSH	CDI	Périscolaire et mercredis	6-11ans	2 ans	30h annualisées
DISCOURS	Justine	24	BAFA	ANIMATRICE ALSH	CDI	Périscolaire et mercredis	3-5 ans	2 ans	29h annualisées
RIVIERE	Yanis	22	BAFA en cours	ANIMATEUR ALSH	CDD annualisé	Périscolaire	3-5 ans	1 an	29,32h annualisées

CABEZAS	Tiphaine	20	NON DIPLÔMÉE	ANIMATRICE ALSH	CDD non annualisée	Périscolaire et mercredis	6-11 ans	1 an	/
CARRIÈRE	Maëlle	20	BAFA en cours	ANIMATRICE ALSH	CDD annualisé	Périscolaire	3-5 ans		27h annualisées
BLAMPAIN	Blondine		BAFA + BAFD en cours	ANIMATRICE ALSH	CDD annualisé	Mercredis	6-11 ans		33,23h annualisées
HALIN	Océane	25	NON DIPLÔMÉE	ANIMATRICE ALSH	CDD non annualisé	Périscolaire	6-11 ans	/	/
DUC	Océane	20	NON DIPLÔMÉE	ANIMATRICE ALSH	CDD non annualisé	Périscolaire	6-11 ans	/	/
GOUDIABY	Diénéba	Agents d'entretien employées par la CCCB. Elles sont présentes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin et les mercredis soirs.							
PATY	Angélique								

VII. Organisation et engagement de l'équipe

PÉRISCOLAIRE MATIN 3-5 ans	ACTIVITÉS
7h00-8h30	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivées échelonnées des enfants : moment où les familles peuvent échanger avec l'équipe si elles ont des informations à transmettre concernant leurs enfants. • activités libres sous l'œil vigilant des animateurs : il n'y a pas d'activités concrètes de proposées afin de respecter le rythme d'éveil de l'enfant. Les enfants ont choix de faire des jeux de société, de construction, de la lecture, des dessins...
8h30-8h45	Rangement de la salle et passage aux toilettes
8h45-9h00	<ul style="list-style-type: none"> • Départ pour l'école • A leur arrivée à l'école, les animatrices aident les enfants à se déshabiller et mettre leurs chaussons puis les emmènent chacun dans leurs classes respectives.

PÉRISCOLAIRE SOIR 3-5 ans	ACTIVITÉS
16h15-16h30	Récupération des enfants à l'école : les animatrices vont chercher les enfants dans leurs classes , les habillent puis les rassemblent dans la bibliothèque de l'école afin de les compter et procéder à l'appel. Puis, départ vers l'accueil de loisirs.
16h30-17h15	<ul style="list-style-type: none"> • Passage aux toilettes et goûter qui a été préparé sur les tables avant d'aller chercher les enfants à l'école. • Rangement
17h15-19h00	<ul style="list-style-type: none"> • activités pédagogiques : activités manuelles, jeux collectifs...selon l'envie des enfants • départs échelonnés des enfants : moment où l'équipe échange avec les familles sur le déroulement des journées de l'enfant

PÉRISCOLAIRE MATIN 6-11 ans	ACTIVITÉS
7h00-8h30	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivées échelonnées des enfants : moment où les familles peuvent échanger avec l'équipe si elles ont des informations à transmettre concernant leurs enfants. • activités libres sous l'œil vigilant des animateurs : il n'y a pas d'activités concrètes de proposées afin de respecter le rythme d'éveil de l'enfant. Les enfants ont choix de faire des jeux de société, de construction, de la lecture, des dessins... • fin de certaines activités effectuées la veille
8h30-8h45	Rangement de la salle
8h50-9h00	Départ pour l'école : les enfants sont emmenés dans la cour de l'école ,par les animateurs ,où ils font une récréation jusqu'à ce qu'il y ait un maître ou une maîtresse qui arrive et prene le relais.

PÉRISCOLAIRE SOIR 6-11 ans	ACTIVITÉS
16h25-16h40	Récupération des enfants à l'école : les animateurs attendent les enfants sous le préau. Lorsque tous les enfants sont présents, ils se dirigent vers leurs animateurs respectifs qui procède à l'appel puis les compte. Puis départ vers l'accueil de loisirs.
16h45-17h15	<ul style="list-style-type: none"> • Passage aux toilettes et goûter qui a été préparé sur les tables avant d'aller chercher les enfants à l'école. • Rangement
17h15-19h00	<ul style="list-style-type: none"> • Devoirs faits en autonomie : les enfants qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs. C'est une grande demande des familles du fait que la plupart des parents n'arrivent pas avant 19h. • activités pédagogiques : activités manuelles, grands jeux collectifs... • départs échelonnés des enfants :moment où l'équipe échange avec les familles sur le déroulement des journées de l'enfant .

MERCREDIS ALSH/ PETITES VACANCES 03/5 A NS	ACTIVITÉS
7h00-9h00	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivées échelonnées des enfants où le rythme d'éveil des enfants est respecté. Temps où les familles peuvent échanger avec l'équipe s'il y a des informations concernant l'enfant. • activités libres sous l'œil vigilant des animateurs : les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent faire en attendant le début des activités concrètes proposées par les animateurs.
9h00-9h45	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à la journée <ul style="list-style-type: none"> • énoncé du menu • passage aux toilettes • préparation de l'activité
10h00-11h30	<ul style="list-style-type: none"> • Activités pédagogiques
11h30-11h45	<ul style="list-style-type: none"> • Récréation : les enfants ont besoin de se dépenser, de s'aérer l'esprit hors d'activités concrètes. En général, ce temps de récréation a lieu à l'extérieur si la météo le permet.
11h45-12h00	<p>Passage aux toilettes et départ à la cantine à pieds par un chemin adapté et sécurisé.</p>
12h00-13h15	<ul style="list-style-type: none"> • Repas et retour à l'accueil de loisirs
13h30-15h00	<ul style="list-style-type: none"> • Sieste pour les 3-4 ans
13h30-14h15	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de repos pour les 4-5 ans qui ne souhaitent pas dormir:ils restent allonger sans rien faire accompagnés d'une musique douce ou d'un temps de lecture effectuée par une animatrice.
14h30-16h00	<p>Activités pédagogiques</p>
16h15-17h00	<p>Goûter et bilan de la journée</p>
17h00-19h00	<ul style="list-style-type: none"> • Activités libres : les enfants peuvent finir leurs activités manuelles ou circuler entre différents pôles de jeux (poupées,voitures, lecture, dessins, puzzles...) • départs échelonnés des enfants : moment d'échange avec les différentes familles sur comment s'est passée la journée de leur enfant.

PETITES VACANCES 06/11 A NS	
7h00-9h00	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivées échelonnées des enfants où le rythme d'éveil des enfants est respecté. Temps où les familles peuvent échanger avec l'équipe s'il y a des informations concernant l'enfant. • activités libres sous l'œil vigilant des animateurs : les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent faire en attendant le début des activités concrètes proposées par les animateurs.
9h00-9h45	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à la journée <ul style="list-style-type: none"> • énoncé du menu • passage aux toilettes • préparation de l'activité
10h00-11h30	<ul style="list-style-type: none"> • Activités pédagogiques
11h30-11h45	<ul style="list-style-type: none"> • Récréation
11h45-12h00	<ul style="list-style-type: none"> • Passage aux toilettes et départ à la cantine à pieds par un chemin adapté et sécurisé.
12h00-13h15	<ul style="list-style-type: none"> • Repas et retour à l'accueil de loisirs
13h30-14h15	<ul style="list-style-type: none"> • temps calme : les enfants font des activités calmes telles que des puzzles, des coloriages, de la lecture et parfois font de la méditation avec une des animatrices.
14h30-16h00	<ul style="list-style-type: none"> • Activités pédagogiques
16h15-17h00	Goûter et bilan de la journée
17h00-19h00	<ul style="list-style-type: none"> • Activités libres • départs échelonnés des enfants : moment d'échange avec les différentes familles sur comment s'est passée la journée de leur enfant.

12h19	<ul style="list-style-type: none"> • Les animateurs vont chercher les jeunes au collège
12h30-13h30	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de repas à l'espace jeunes ,en compagnie des animateurs ,afin de favoriser leur autonomie
14h00-15h30	<ul style="list-style-type: none"> • Activités pédagogiques
15h30-16h00	<ul style="list-style-type: none"> • Moment libre des ados où ils peuvent prendre leur téléphone et/ou sortir autour de la structure sous la surveillance de l'animatrice
16h15-17h00	<ul style="list-style-type: none"> • Goûter et bilan de la journée
17h00-18h30	<ul style="list-style-type: none"> • Activités libres • départs échelonnés des ados : les ados partent soit seuls soit leurs familles viennent les chercher. Quoiqu'il en soit les animateurs sont toujours au courant de la façon dont ils partent.

PETITES VACANCES ADOS	ACTIVITÉS
8h00-8h30	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivées échelonnées des ados
9h00-9h30	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation au stage de la semaine • mise en place du stage avec les différents items qui seront abordés durant la semaine : les ados sont acteurs de leur stage ils contribuent donc à son élaboration en proposant éventuellement des activités qu'ils souhaitent faire en plus de ce qui sera proposé par l'animatrice
10h00-11h45	<ul style="list-style-type: none"> • Activités pédagogiques
12h00-13h00	<ul style="list-style-type: none"> • Repas pris à l'espace jeunes ,en compagnie de l'animatrice, afin de favoriser leur autonomie
13h00-14h00	<ul style="list-style-type: none"> • Temps libres pour les jeunes où ils peuvent prendre leur téléphone et/ou sortir de la structure sous la surveillance de l'animatrice
14h00-15h45	<ul style="list-style-type: none"> • Activités pédagogiques
16h00-17h00	<ul style="list-style-type: none"> • Goûter et bilan de la journée
17h00-18h00	<ul style="list-style-type: none"> • Temps libres • départs échelonnés des ados : les ados partent soit seuls soit leurs familles viennent les chercher. Quoiqu'il en soit les animateurs sont toujours au courant de la façon dont ils partent.

MINI-CAMP ADOS

Durant la dernière semaine du mois d'août, un mini-camp pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans est organisé pendant 5 jours et 4 nuits (du lundi au vendredi).

Le départ s'effectue de l'Espace Jeunes de Toury jusqu'à la destination prévue. Le trajet se fait en car ou en mini-bus (conduit par les animateurs). Ce mini-camp peut être sportif, culturel, scientifique mais quoiqu'il en soit ludique. Les activités faites sont proposées par le lieu accueillant les jeunes et les animateurs encadrants le mini-camp. Lors de ce mini-camp, les jeunes sont très actifs dans le quotidien et doivent faire preuve d'une grande autonomie. Les jeunes peuvent être logés soit sur une structure dure, soit en toile de tente.

La directrice de ce mini-camp est la même que celle de l'alsh Toury. Elle gère de sa structure mais peut-être amenée à se rendre sur place pour s'assurer que tout se déroule bien et que les jeunes et l'équipe ne manquent et n'ont besoin de rien.

Les jeunes peuvent utiliser leurs téléphones portables selon les consignes données en amont par l'équipe encadrante. Les familles ont des nouvelles de leurs enfants en se connectant sur le blog « ondonnesdesnouvelles.com ». Elles peuvent y accéder en se munissant d'un code que l'équipe leur aura transmis au moment du départ. En allant sur ce blog, elles peuvent suivre le déroulement du mini-camp et les activités faites par les jeunes.



L'équipe s'engage :

1. Activités

- Être disponible, dynamique
- Aménager l'espace
- Réagir aux besoins, être inventif
- Ne pas tomber dans l'excès d'activités dirigées
- Mobiliser l'ensemble des ressources
- Préparer en avance

2. Le thème et les activités :

On ne fait pas de l'activité pour de l'activité. Il faut qu'elle soit pensée, réfléchi et adaptée à l'âge des enfants. Pour que tout soit prêt lorsque les animateurs encadrent un groupe d'enfants, il faut que ceux-ci les aient finalisées la veille. Chaque animateur utilisera une fiche d'activité qui sera remise au directeur afin de pouvoir évaluer ses actions et être en capacité de s'autoévaluer.

Ainsi chaque semaine l'équipe définira un planning qui découlera d'un projet d'animation (élaboré en réunion de préparation). Dans ce planning on retrouvera différentes activités : expressions, scientifiques et techniques, sportives, manuelles ou culturelles. La pédagogie exercée dépend de l'âge des enfants, du type d'activité et du moment choisi dans la journée (activité d'apprentissage, de découverte, de réalisation de l'individu.), cependant l'équipe s'accorde, de manière à proposer un cadre identique. Le choix des sujets éducatifs se fait selon la période, les partenaires, les moyens à disposition et les envies des enfants.

Les sorties dites éducatives seront privilégiées.

3. Réunions de préparation

Elles ont lieu le lundi de 14h00 à 16h00 de manière conviviale. Nous commençons par faire un retour sur le mercredi précédent, de ce qui a été ou pas. Nous enchaînons sur les temps à venir, la fin de préparation des activités. Pendant ce temps, nous faisons aussi les plannings pour les prochaines semaines.

4. Sortie

- Une fiche de constitution de groupe au bureau et une avec les animateurs, en prévoir obligatoirement une pour le chauffeur avec le numéro de téléphone du responsable
- Pour toute sortie, prévenir la DDCSPP du département d'accueil (formulaire type)
- L'itinéraire affiché au bureau
- Les fiches sanitaires
- La trousse de secours et les numéros de téléphone
- Le goûter, et de l'eau en quantité suffisante
- Rappeler aux familles : Une casquette, la crème solaire, un blouson.
- Tous les trajets sont des moments éducatifs qui se préparent avec soin. Il faut penser à de la musique, à des chants, aux petits jeux...

- Il faut respecter les consignes de sécurité de tous types de transports (car, train, vélos,), à savoir :
- Dossier de transport (adresse, liste des enfants, horaires des arrêts) [matins et soirs]
- Posséder une fiche de constitution de groupe et en donner une copie au bureau
- Lieu et itinéraire affichés au bureau
- Connaître l'effectif exact
- S'asseoir de manière « équitable » (issue de secours, devant, milieu et derrière)
- rester éveillé pendant le trajet
- Nommer un responsable de transport
- Se munir des fiches sanitaires et d'une trousse de secours (qui est vérifiée à chaque sortie)
- Penser au goûter, à l'eau...

5. Hygiène

- L'équipe s'engage à systématiser des temps d'hygiène corporelle (lavage des mains)

6. Infirmierie

- Celle-ci se situe dans la régie, il y a des trousse de secours pour les sorties et une boite à pharmacie.
- Sur le cahier d'infirmierie, il faut obligatoirement noter les soins et les informations sanitaires (à noter à chaque soin réalisé sans oublier l'heure à laquelle le soin a été administré). Les soins se font au bureau et en présence d'un directeur ou d'un assistant sanitaire. (Vérifier les recommandations particulières avant chaque soin sur la fiche sanitaire). Rappel : en aucun cas, les animateurs et le directeur ne peuvent donner de médicaments à un enfant sauf pour les cas de PAI où un protocole a été établi par le médecin scolaire.

L'organisation :

Les points importants de la journée pour les 3/11 ans

a. Accueil du matin :

De 7h00 à 9h00 c'est l'accueil des enfants dans les différents accueils de loisirs. C'est le premier échange, il permet de faire connaissance. Les animateurs doivent mettre à l'aise, créer une ambiance et être disponible. Il faut obligatoirement qu'ils préparent ce moment et qu'ils jouent avec les enfants.

Cela permet de :

- Se détendre
- Être en confiance
- Limiter l'angoisse
- Faciliter la séparation

b. Le temps calme :

Le temps calme est un temps d'activité à part entière, ce n'est pas un défouloir pour les enfants. Cela implique qu'il est pensé et préparé à l'avance par les animateurs. Ce temps est nécessaire pour un repos efficace. Pour les 3 ans une sieste s'impose car la journée est éprouvante pour eux. Ils vont tranquillement s'endormir après avoir écouté une histoire racontée par l'animateur. Les 4/5 ans se reposent dans leur salle avec une histoire contée par une animatrice, ils peuvent jouer à des jeux de sociétés, faire du dessin.... Sous la vigilance d'un animateur. Pour les 6/11 ans, l'équipe d'animation proposera différentes activités calmes afin qu'eux aussi puissent se reposer.

c. Le goûter :

C'est un temps de « petit bilan » afin de recueillir les impressions des enfants sur la journée et éventuellement celles à venir. Nous utilisons principalement les smileys pour évaluer les temps forts de la journée chez les petits et une réelle discussion avec les grands où chacun s'exprime sur son ressenti : il est abordé les activités, le comportement du groupe et la relation avec les animateurs.

d. L'accueil du soir :

De même, que pour l'accueil du matin, ce temps doit être individualisé. Un animateur se met donc à l'entrée de la salle et va à la rencontre de chaque famille. Ce temps permet de discuter de la journée, de transmettre des informations mais surtout de nouer une relation de confiance et d'échanges.

Les points importants de la journée pour les 12/17 ans

a. L'accueil du matin :

A partir de 12h00 c'est l'accueil des jeunes. L'animateur doit aller au-devant des jeunes, discuté avec eux, les mettre à l'aise.

Cela permet de :

- créer un climat de confiance
- que les jeunes aient envie de venir sur la structure

l'animateur ado doit remplir la feuille de présence et la remettre à la directrice lors de son passage dans la journée. C'est important que celui-ci soit fait correctement. Cela évitera les erreurs.

b. Le repas :

Le repas constitue un moment fort de la journée. Il satisfait les besoins physiologiques. L'échange y est favorisé ainsi que la convivialité mais ce temps reste un moment d'éducation à la vie en société et l'animateur y veillera. Chaque jeune apportera son pique-nique . L'animateur veillera à ce que le repas soit pris dans un délai raisonnable (par exemple : éviter qu'il soit pris en 5 min, nourriture jetée...). Chaque jeune débarrassera la table à tour de rôle afin que le lieu reste propre.

c. Le temps calme :

Les jeunes auront à leur disposition des jeux de société et pourront aller jouer dehors. L'animateur les laissera en autonomie mais il interviendra chaque fois que cela sera nécessaire pour canaliser les jeunes qui ne respecteraient pas les règles.

d. Le goûter :

Il est prévu un goûter équilibré pour les jeunes. L'horaire, où il sera pris, dépendra de la fin des activités.

e. L'accueil du soir :

C'est le moment où l'animateur peut rencontrer les familles et faire un point rapide avec les jeunes sur leur journée. Cela permet de tenir compte des envies des jeunes et s'adapter pour que leur semaine se passe la mieux possible.

VIII. Objectifs pédagogiques et évaluation

Maternelles et élémentaires :

Diagnostic :

L'accueil de loisirs est situé en milieu rural à 80km de Paris et 50km d'Orléans. Nous sommes entourés de champs et nous sommes très mal desservis au niveau des transports. Il y a une gare mais très peu de trains circulent (à raison de 2 trains très tôt le matin et 3 trains le soir). Il en est de même pour les cars, il y en a très peu (à raison de 2 très tôt le matin). La plupart des familles travaille en région parisienne.

Nous accueillons des enfants âgés de 3 à 11 ans venant de différents milieux socio-culturels.

Les enfants aiment faire des activités manuelles et pratiquer des jeux en équipes.

Nous avons observé que les enfants ne connaissent pas réellement ce qu'est la Culture, terme qu'ils associent souvent à la culture générale ou au fait d'être intelligent alors qu'il existe une palette large d'activités définissant la Culture en général.

PROBLEMATIQUE

Comment faire découvrir ludiquement aux enfants ce qu'est et représente la Culture ?

OBJECTIF(S) GÉNÉRAL(AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (thématique)	ÉVALUATION	
<i>(A quoi je veux parvenir ?)</i>	<i>(En faisant quoi ? verbes d'action)</i>	<i>(Cela se concrétise par)</i>	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs <i>(Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)</i>	Outils <i>(Comment je l'observe ?)</i>
<i>Développer la Culture</i>	1.en continuant d'aborder les différents arts parmi les 7 grands existants	1. l'architecture, la sculpture, les télécommunications (radio et téléphonie), les arts visuels (peinture, dessin, tags, trompe-l'œil), les arts de la scène (le cirque, la magie, la danse, la musique).		
Favoriser la cohésion de groupe	2. en favorisant les activités et les jeux collectifs 3. en faisant des sorties groupées	2. grands jeux intérieurs et extérieurs divers : utilisation d'équipements sportifs à disposition sur la structure, utilisation du gymnase de Toury, intercentre avec les ALSH de Bazoches-en-Dunois et Orgères-en-Beauce, spectacle de Noël sur la structure animé par le conteur Jean-Jacques SILVESTRE, intervention Radio Pep' Hit, spectacle de fin d'année sur la structure. 3. lâchers de ballon lors de la St Denis, escalade à Hapik Saran (45), Musée de la magie à Blois (41), Piscine de Voves (28) et France Miniature (78).	- les enfants connaissent-ils les différents arts existants et arrivent-ils à les dissocier ? - les enfants ont-ils appris quelques choses à travers les différentes sorties ? Combien ont participé à ces sorties ? -nombre d'enfants participant aux jeux et aux activités	- quiz - utilisation des différents arts dans les activités - bilan avec les enfants après chaque sortie - feuilles de présences -boîte à suggestion

Adolescents

Diagnostic :

L'espace jeunes est situé en milieu rural à 80km de Paris et 50km d'Orléans. Nous sommes entourés de champs et nous sommes très mal desservis au niveau des transports. Il y a une gare mais très peu de trains circulent (à raison de 2 trains très tôt le matin et 3 trains le soir). Il en est de même pour les cars, il y en a très peu (à raison de 2 très tôt le matin). La plupart des familles travaille en région parisienne.

Le public accueilli est âgé de 12 à 17 ans et vient de milieux socio-culturels différents. Ces ados recherchent un lieu où se retrouver pour faire des activités et des sorties ensemble qui leurs correspond. Ils ont besoin d'un lieu où ils se sentent libres, en sécurité et en confiance.

La communication est plus présente auprès des ados et un lien a pu être établi avec la présence d'une animatrice ado au sein du collège. Les bonnes relations entre les ados et les animateurs de l'espace jeunes ont permis de maintenir un bon équilibre sur la structure.

Toutefois, les jeunes peinent encore à savoir ce qu'ils souhaitent faire à l'espace jeune.

Nous avons également observé que les jeunes ont peu de connaissances sur leur patrimoine.

Les familles des adolescents présents à l'espace jeunes viennent de différents milieux socio-culturels et la plupart travaille en région parisienne.

CHALLENGE

Comment amener les ados à savoir monter des projets ?

OBJECTIF(S) GENERAL(AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (thématique)	EVALUATION	
<i>(A quoi je veux parvenir ?)</i>	<i>(En faisant quoi ? (verbes d'action)</i>	<i>(Cela se concrétise par)</i>	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs <i>(Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)</i>	Outils <i>(Comment je l'observe ?)</i>
<i>Faire de l'espace jeunes leur « lieu de vie »</i>	1. en s'appropriant l'espace	1. décoration et aménagement de l'espace jeunes selon leurs envies, selon les différentes périodes... 2.plannings activités selon ce que les jeunes aiment, selon leurs différentes passions...	- nombre d'ados participant à l'aménagement des lieux - nombre de projets proposés	- bilan avec les ados - feuilles d'inscriptions pour les sorties
Participer aux projets à venir	1. en donnant leur avis 2. en s'investissant et en défendant des projets	1. 2. recherche de lieux pour les mini-camps et séjours de l'été, participation à la conception de l'action parentalité parents/enfants (escape games) et au montage du projet Run and Bike.	- nombre d'ados participant aux sorties - nombre de participants aux activités et aux jeux	- fiches de présences - fiches d'inscriptions aux activités - tableau de suggestions

<p>Favoriser le vivre-ensemble</p>	<p>1. en favorisant les activités collectives</p> <p>2. en permettant aux jeunes de s'exprimer, d'avoir le choix</p> <p>3. en favorisant la cohésion de groupe</p> <p>4. en participant à des sorties en groupe</p>	<p>1. jeux et sports collectifs à l'aide de matériels sportifs à disposition sur l'espace jeunes, gymnase de Toury</p> <p>2. bilans de fin de journées, propositions de jeux, d'activités, de sorties, choix dans la disposition des locaux de l'espace jeunes...</p> <p>3. propositions de jeux, d'activités, d'actions : mini-camp, séjours été, séjours skis, stages ados, veillées à thème, projet Run and Bike, escape games en famille, participation au spectacle de fin d'année de la structure...</p> <p>4. <u>sorties diverses</u> : escape games de Chartres (28), patinoire d'Orléans (45), intercentre avec l'espace jeunes de Voves (28), Trampolines à Jump virtual à Orléans (45), piscine de Voves (28) et karting à Lutz-en-Dunois (28), fête de la St Denis à Toury avec les lâchers de ballons</p>	<p>- nombre de propositions d'actions, d'activités</p> <p>- nombre de propositions exécutées</p>	
------------------------------------	---	--	--	--

IX. Informations diverses pour les 03 / 11 ans

Les relations avec les enfants et les familles :

L'accueil de loisirs prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant:

- ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31),
- ait droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables. Dans notre philosophie associative, nous favorisons l'implication des familles dans la vie des structures et que nous considérons toujours les parents comme les premiers éducateurs de l'enfant

La sécurité :

Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en accueil collectif de mineurs sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDCSPP. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.

Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations inter-personnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'accueil :

Le lieu d'accueil est le même pour toutes les tranches d'âge pour faciliter l'accueil des parents par l'équipe. L'équipe s'attache à faciliter l'arrivée des enfants et de leurs familles.

Il permet de développer des échanges, des relations, des informations avec chaque famille. L'accueil favorise l'autonomie (identifications des espaces).

L'équipe reste attentive à la réaction des enfants lors du départ des parents et les rassure. À cela elle explique aux enfants la journée et accompagne l'enfant.

L'accueil d'enfant en situation d'handicap :

la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place à l'Accueil de Loisirs. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

Le repas du midi :

Il a lieu dans la cantine scolaire où toutes les conditions de sécurité sanitaire y sont assurées.

Le temps du repas pour les animateurs :

Lorsque sur leur temps de travail les animateurs ou le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

La sieste :

La sieste chez les enfants est essentielle. La science du sommeil démontre que le sommeil est loin d'être une simple mise en veilleuse de notre activité mentale et physique. Quand l'enfant dort, il y a sécrétion de l'hormone de croissance, élimination des déchets, renforcement de son ossature, cicatrisation des plaies (les bobos) et réponse de l'activation immunitaire (c'est pendant qu'il dort que son corps combat les virus), également traitement de l'information et de la mémorisation, maturation du système nerveux central, apprentissage de nouvelles matières, adaptation émotionnelle, etc...

La sieste est importante, elle doit s'ajuster en fonction de l'âge et des besoins en sommeil de l'enfant :

- Entre 2 et 3-4 ans : une sieste, immédiatement après le repas du midi.
- Vers l'âge de 4-5 ans : une période de repos.

Le **refus de faire la sieste** n'est qu'un jeu dans lequel l'enfant s'oppose aux règles établies. On ne peut forcer personne à dormir. Mais, il est primordial d'installer un temps de repos où l'enfant se trouve allongé sur son matelas ou dans son lit, les yeux ouverts s'il le désire, mais sans aucune stimulation de quelque sorte (jouet, livre ou autre).

Chez les plus âgés, après quarante-cinq minutes de repos sans bruit, l'enfant qui ne s'est pas assoupi sera autorisé à se lever et à participer à une activité calme, tel que lecture, casse-tête ou coloriage jusqu'à ce que les autres soient éveillés afin d'éviter qu'un bénéfice se crée à l'idée de ne pas vouloir dormir.

Afin que la **sieste remplisse efficacement son rôle** :

- La sieste de l'après-midi suit le repas du midi.
- La sieste ne doit en aucun cas être associée à une punition car elle serait mal vécue et ne représenterait plus une pause bénéfique dans l'activité de la journée.

Un enfant a assez dormi lorsqu'il s'éveille de bonne humeur **ET** n'a pas de signe de fatigue dans l'heure qui suit !

Le goûter :

Un goûter est proposé aux enfants vers 16h15-17h00. Il constitue un temps fort de la journée. Si sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Santé :

Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.

PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit **obligatoirement être commencé à la maison** pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie...*).

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre bien tolérée** au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage,...*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.

Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre mal tolérée**, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie contagieuse soumise à éviction**, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie « à évolution rapide »** ou est **victime d'un accident** au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (*contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI ...*) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Les partenaires :

Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

Les transports :

- Trajet à pied entre le centre de loisirs et la cantine scolaire. Lors de ce trajet, toute l'équipe est présente pour assurer la sécurité. Chaque animateur connaît les règles en ce qui concerne la circulation des enfants sur la voie publique en temps d'accueil de loisirs.
- Transport en bus lors de sorties par la Com Com ou avec le transporteur TRANSCOL si nécessaire.

Informations diverses pour les 12 - 17 ans

Les relations avec les enfants et les familles:

Le séjour de vacances prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant:

- ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31),
- ait droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables.

La sécurité :

Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en séjour de vacances sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDJS. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.

Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations inter-personnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'accueil d'enfant en situation d'handicap :

la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap dans l'accueil de loisirs sera considéré de la même manière qu'un autre enfant. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement seront identifiés en amont pour permettre un accueil adapté.

L'hygiène :

L'hygiène est un aspect important de la vie en séjour de vacances, parce que c'est un facteur de santé, de bien être et d'éducation, mais aussi parce que parmi tous les aspects de la vie quotidienne, c'est celui qui touche le plus directement, le plus intimement l'individu. Les moments de toilette, la gestion du linge, les questions de santé ont besoin d'une organisation minutieuse et d'un accompagnement attentif de la part des animateurs et de l'assistant sanitaire.

Les repas, le goûter :

Les repas constituent un temps fort de la journée. Si leur principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, ils favorisent également l'échange, la convivialité et restent un moment d'éducation à la vie en société.

Pour les adolescents, ce moment peut être un temps particulier pendant lequel peuvent être développés des objectifs tels que l'autonomie, l'initiative...

Les jeunes prennent leur repas ensemble à l'espace jeunes. Chacun ramène son repas.

Les temps de repas des animateurs :

Lorsque sur leur temps de travail les animateurs ou le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

Le respect des locaux :

L'espace jeunes est le lieu de vie de tout un groupe : il est donc important de le préserver et d'impliquer les jeunes dans le rangement du matériel après chacune des activités.

Les temps libres

Entre 12 et 17 ans, les jeunes ont besoin de se retrouver entre pairs : il s'agit donc pour l'équipe d'aménager des temps qui le leur permettent.

Les règles de vie

Elles seront déterminées en début d'accueil, en concertation avec les jeunes.

Il s'agit d'apprendre à « vivre ensemble », dans le respect des autres.

Les règles mises en place devront être acceptées de tous.

- *Sont strictement interdits et pouvant être motif à exclusion (frais à la charge de la famille) : Cigarettes, alcool, objets coupants type cutter, canif, etc.*

La place de l'expression et du choix

L'expression et la pensée par soi-même doivent être privilégiées. Les jeunes doivent avoir la possibilité de s'exprimer tout au long de la journée quel que soit le mode choisi : en groupe, en petit comité, sous une forme artistique...

Ils doivent pouvoir exprimer leurs préférences et choisir leurs activités.

A l'âge où l'on a tendance à vouloir se conformer au groupe, permettre l'expression individualisée de chacun contribue à révéler et développer la personnalité de chaque jeune.

Santé

Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.

PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit **obligatoirement être commencé à la maison** pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie...*).

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre bien tolérée** au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage,...*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.

Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre mal tolérée**, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie contagieuse soumise à éviction**, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie « à évolution rapide »** ou est **victime d'un accident** au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (*contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI ...*) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Les partenaires:

Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

Les transports : Transport en bus lors de sorties par la Com Com, avec le mini-bus des PEP28 ou avec le transporteur privé TRANSCOL si nécessaire.

X. Rôle de chacun

La directrice

ELLE EST GARANTE DU BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION

ELLE ANIME L'ÉQUIPE ET CONTRIBUE À SA PROGRESSION AINSI QU'À SA FORMATION

ELLE EST PRÉSENTE DANS L'ÉQUIPE ET AVEC LES JEUNES

ELLE EST DISPONIBLE, À L'ÉCOUTE ET PRÉSENTE



ELLE EFFECTUE LES TÂCHES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

ELLE ASSURE LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES, L'ORGANISATEUR, ET LES PRESTATAIRES DE SERVICES EXTÉRIEURS

ELLE GÈRE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

ELLE A UN POUVOIR DE DÉCISION

ELLE FACILITE LE TRAVAIL DES ANIMATEURS ET LES COORDONNE

Les animateurs

ILS RENDENT COMPTE A LA DIRECTRICE DE TOUT CE QU'ILS JUGENT UTILE ET IMPORTANT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT, LES ENFANTS

IL SAVENT RÉPONDRE AUX DEMANDES DES FAMILLES

ILS PRENNENT DES INITIATIVES

ILS SONT FORCE DE PROPOSITIONS

ILS PARTICIPENT AUX TÂCHES QUOTIDIENNES ET COLLECTIVES

ILS PRENNENT SOIN DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE, DES JEUX, DES LIVRES, DES BÂTIMENTS

ILS PARTICIPENT AUX RÉUNIONS, A L'ÉLABORATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE, À LA VIE DE L'ÉQUIPE ET À SA DYNAMIQUE

ILS PROPOSENT ET ÉLABORENT DES PROJETS D'ANIMATION

IL SONT PRÉSENTS, A L'ÉCOUTE ET DISPONIBLES

IL SONT GARANTS DE LA SÉCURITÉ AFFECTIVE ET PHYSIQUE DES ENFANTS

ILS SAVENT SE REMETTRE EN QUESTION

ILS RESPECTENT LEURS COLLÈGUES



TOUT CECI DANS LES RÈGLES DE SÉCURITÉ PRÉVUES PAR LA LÉGISLATION

Les assistantes sanitaires

ELLES VÉRIFIENT LES
TROUSSES A
PHARMACIE

ELLES TIENNENT
ET SUIVENT LE
REGISTRE DES
SOINS

ELLES VÉRIFIENT LES
RECOMMANDATIONS
PARTICULIÈRES
AVANT CHAQUE SOIN
SUR LA FICHE
SANITAIRE

ELLES INFORMENT
L'ÉQUIPE SUR LES
ÉVENTUELLES
ALLERGIES

ELLES IDENTIFIENT CHAQUE
MINEUR QUI DOIT SUIVRE
UN TRAITEMENT SUR
L'ACCUEIL ET S'ASSURENT DU
BON DEROULEMENT DE
CELUI-CI



ELLES VÉRIFIENT CHAQUE
FICHE SANITAIRE ET LISTE
LES ENFANTS AYANT DES
CONTRE-INDICATIONS
MÉDICALES, ALLERGIES

ELLES SE LAVENT LES
MAINS ET PRENNENT
DES GANTS AVANT
CHAQUE SOIN

ELLES S'ASSURENT QUE LES
MÉDICAMENTS SONT
CONSERVÉS DANS UN
CONTENANT FERMÉ A
CLÉF



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel
Protocole sanitaire	Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	• Pas de restriction	• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter.	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises.
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			